

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 09 décembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Hürizet GÜNDER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Philippe TARDY, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

Objet | Codev 5 – Projet de végétalisation du cimetière Saint Paul – demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

A l'instar du Cimetière Saint Romain, la Commune souhaite mettre en œuvre la végétalisation différenciée de son second cimetière. Depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'arrachage manuel des pousses d'herbe devient une contrainte pour le service. En vu de préserver les agents, de maintenir une accessibilité optimale des sites, de réduire l'impact « îlot de chaleur » d'un espace totalement minéral ainsi que de favoriser la biodiversité sur un espace urbain important, la Commune de Cenon souhaite réaménager complètement la physionomie de son cimetière.

Les enjeux sont importants puisqu'ils visent à :

- L'aménagement d'allées limitant l'imperméabilisation des sols,
- Végétaliser le cimetière en gestion différenciée pour réduire l'impact îlot de chaleur en été et favoriser la biodiversité,
- Réaliser ces travaux en régie par les services communaux,
- Réaliser tous travaux d'aménagement ou de réaménagement d'espace d'inhumation par des travaux de végétalisation.
- L'acquisition de matériels (treilles ; bancs ; semis ; outils d'entretien...) pour la réalisation de l'objectif
- Rendre le cimetière traversant pour une meilleure appropriation de cet espace par les usagers avec une déambulation possible entre les rues Malmaison et Chemin d'Artigues.
- Favoriser le maintien de la 3^{ème} fleur de la ville et amorcer le passage à la 4^{ème} fleur
- Etablir un plan de communication adéquate en direction des usagers du site.

Appuyé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), le projet sollicitera les citoyens pour prendre en compte leur avis. Le volet accessibilité sera également pris en considération pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir accès à l'intégralité du cimetière.

Ce projet, dont le coût total s'élève à 80 904 €, fait l'objet d'une inscription au sein du contrat de co-développement 2021-2023 de Bordeaux Métropole. A ce titre, la ville de Cenon pourra bénéficier d'un fonds de concours de 40 452 €, dans le cadre du règlement d'intervention Nature.

Il est également à noter qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Département de la Gironde. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Matériaux (poteaux, treilles, pergolas métalliques, bancs, achat des semis ...)	24 904 €	Bordeaux Métropole	40 452 €
Aménagement paysager	50 000 €		
Matériel d'entretien (tondeuse autoportée)	6 000 €	Ville de Cenon	40 452 €
TOTAL	80 904 €		80 904 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve le plan de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211221-2021-154-1-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Publication : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.